

Budget participatif Mode d'emploi

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Les Budgets participatifs ont été créés pour développer la participation des habitants, créer du lien social et tisser un lien de confiance et de co-construction avec les élus municipaux. Ils répondent à une action citoyenne plus directe et plus concrète. Les Montlouisiennes et Montlouisiens sont invités à proposer des projets suivant certains critères d'admissibilité.

Ce dispositif de participation citoyenne permet de s'impliquer dans la vie de la commune afin d'améliorer le quotidien et le cadre de vie.

75 000 €

pour réaliser des projets imaginés et choisis par les habitants. Chaque projet pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Rendez-vous sur :
jeparticipe.ville-montlouis-loire.fr



1 / Déposez vos idées Du 1^{er} février au 28 mars 2021

Vous avez 2 mois pour proposer vos projets sur la plateforme ou sous forme de bulletin papier (pour les citoyens n'ayant pas de d'accès à l'informatique).



2 / Votez pour vos projets préférés Du 7 au 23 juin 2021

Votez pour vos 3 projets préférés directement sur la plateforme « je participe Montlouis-sur-Loire »



3 / Réalisez vos projets A partir du 1^{er} juillet 2021

Les projets lauréats sont à réaliser en collaboration avec les services de la Ville dans les 2 ans qui suivent le vote.



Étude de faisabilité des projets

Du 29 mars au 31 mai 2021

Les projets déposés sont étudiés par les services de la Ville afin de vérifier s'ils correspondent au règlement et s'ils sont réalisables techniquement et financièrement. Pendant cette phase, les porteurs de projet restent mobilisés afin de préciser ou ajuster leur idée avec les services.

Qui peut déposer une idée ?

Tous les Montlouisiennes et Montlouisiens à titre individuel, collectif ou associatif.

Quelles idées peuvent être proposées ?

Pour être recevable, une idée doit répondre aux critères suivants :

- Être localisée à Montlouis
- Être d'intérêt général
- Entrer dans les domaines d'intervention de la Ville : cadre de vie et mobilités, citoyenneté, culture et patrimoine, développement durable et environnement, économie sociale et solidaire, éducation et jeunesse, numérique, solidarités et santé, sport et loisirs.
- Relever de dépenses d'investissement uniquement
- Être inférieure ou égale à 15 000 €.
- Ne pas être programmée ou déjà en cours de réalisation

Retrouvez tous les critères et le règlement détaillé sur la plateforme citoyenne

Comment proposer une idée ?

Créez un compte sur la plateforme jeparticipe.ville-montlouis-loire.fr. Une fois inscrit, cliquez sur « [Budget participatif 2021](#) » dans la barre de menu. Cliquez ensuite sur « [Déposez vos idées](#) » puis « + nouvelle proposition ». Remplissez les différents champs demandés (Nom du projet, descriptif, catégorie etc...) puis validez.

Besoin
d'aide ?

Contactez-nous par e-mail :
jeparticipe@ville-montlouis-loire.fr